Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
À MONACO

Procès-verbal

de la réunion du Conseil consulaire

auprès de l'Ambassade de France à Monaco

mercredi 14 juin 2019

Le vendredi 14 juin 2019 à 11 h s'est réuni le Conseil consulaire auprès de l'Ambassade de France à Monaco, sous la Présidence de Mme Marine de Carné-Trécesson, Ambassadrice de France.

Participaient à cette réunion :

- Membres de droit, conseillers consulaires élus :
  - M. Jean-Luc DELCROIX
  - Mme Michelle MAUDUIT-PALLANCA
  - M. Jean-Christophe ROMANET

- Personnel de l'Ambassade :
  - Mme Véronique JOLYOT, chef de la section consulaire.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Mme Véronique JOLYOT, chef de la section consulaire de l'Ambassade, a été désignée secrétaire de séance.

2. Adoption de l'ordre du jour.

Le Conseil consulaire a adopté l'ordre du jour proposé par la Présidente. M. Romanet souhaite évoquer un cas particulier de suppression de certificat de résidence pour un mineur.

3. Election du vice-président.

M. Jean-Christophe Romanet est élu vice-président à l'unanimité.

4. Elections

4.1. Du fait de son élection à la vice-présidence du conseil consulaire, M. Romanet devient Président de la commission de contrôle jusqu'à la tenue des prochaines élections consulaires et libère le siège de suppléant qu'il y occupait. La candidature de Mme Mauduit-Pallanca pour le remplacer en tant que membre suppléant de la commission de contrôle est avalisée par le conseil consulaire.

4.2. Les conseillers constatent que la mise en œuvre du REU et de la commission de contrôle a bien fonctionné à Monaco. La présidente sortante remercie le secrétariat.

4.3. Les élections européennes se sont bien déroulées. La liste électorale comportait à la date des élections 4 922 inscrits. Une petite dizaine d'électeurs se sont présentés alors qu'ils n'étaient plus inscrits à leur demande. Aucun recours n'a été formulé.

4.4. Elections 2020 : Elections consulaires
Le test grandeur nature du vote électronique devrait avoir lieu début juillet sur un échantillon de 60 électeurs de Monaco. M. Delcroix émet des doutes sur la mise en œuvre de ce dispositif.
La présidente rappelle les chiffres des précédentes élections consulaires en 2014 : 5540 inscrits - 623 votants (11,24%) dont 384 à l'urne (6,93 %) et 203 (4,31 %) par vote électronique

4.5. Référendum d'initiative partagé (RIP), mis en œuvre pour la première fois à l'occasion du dépôt d'une proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national d'Aéroports de Paris. Des instructions à venir préciseront un dispositif de recueil de la participation des Français résidant à l'Etranger qui n'ont pas accès à internet. L'information adéquate sera mise en ligne sur le site de l'Ambassade.

5. L'évolution des missions de la section consulaire.

5.1. Le transfert de la transcription des actes interviendra le 1er septembre 2019. Pour organiser le transfert, le service de l'état civil de l'Ambassade annonce sa fermeture à compter du 1er août. Ce transfert ne devrait pas pénaliser les ressortissants même si les délais de transcription des actes pourraient être un peu plus longs. Les annonces adaptées seront faites en temps utiles.

5.2. La section consulaire se désengage aussi progressivement de la production de certificats de vie. La mairie de Monaco s'acquitte parfaitement de cette tâche. La non-organisation d'une journée défense et citoyenneté, compensée par la remise

au cas par cas d'une attestation de report n'a soulevé aucune difficulté depuis que cette procédure est adoptée.

5.3. La section consulaire oriente davantage les usagers vers la télé-procédure d'inscription au registre des Français de l'étranger et rend progressivement obligatoire la prise de rendez-vous pour les demandes de passeports et de cartes d'identité. Un répondeur téléphonique renseigne le matin les administrés et les invite à poser leurs questions sur le site ou à rappeler l'après-midi pour contacter un agent.

5.4. Dans le cadre de la restructuration, un poste sera supprimé à la section consulaire le 31 août 2019 et un plan de réduction de deux autres agents est prévu d'ici 2022.

Les conseillers regrettent cette orientation et s'inquiètent du traitement réservé aux administrés et en particulier aux personnes âgées qui n'auraient pas accès à internet. Les services de la section consulaire traitent ces demandes avec beaucoup d'attention de manière à ne pas pénaliser cette catégorie.

6. Affaires sociales.

6.1. STAFE : Aucune association à Monaco n'a sollicité de subvention en 2019.

6.2. CFE : Un dossier a été transmis pour réintégrer une résidente à Monaco dans la catégorie aidée. La CFE a donné une suite favorable à la demande.

7. Maison de France.

A la demande de M. Delcroix, la situation de la Maison de France est évoquée. Il fait part de ses critiques sur la gouvernance et la politique, en particulier, du tout culturel de la Fédération des Groupements français de Monaco (FGFM) et demande la limitation du mandat de la présidence.

M. Romanet relève la nécessité d'étayer ces critiques. Il souligne que le conseil consulaire n'est pas le lieu pour traiter de la Maison de France et qu'il est de la responsabilité des associations de traiter le problème dans le respect des statuts de la FGFM.

Mme Mauduit-Pallanca, présidente de la FGFM, exprime sa consternation devant les critiques formulées par M. Delcroix et rappelle qu'elle s'applique au plus grand respect des statuts de la FGFM dont la durée de la présidence, en particulier, est actuellement de trois ans.

L'Ambassadrice rappelle que les statuts fixent la vocation de la FGFM d'accueillir toutes les associations françaises et que tous les membres sont libres de proposer des projets. Elle recommande de revoir les statuts s'ils sont défaillants.

8. Certificat de résidence pour les mineurs.

M. Romanet mentionne le cas d'un mineur étudiant en France qui ne peut obtenir le renouvellement de son certificat de résidence. Il s'agit d'un cas isolé mais inquiétant. Il préconise qu'une solution individuelle soit trouvée à cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h30

A Monaco, le 14 juin 2019

La Présidente	Le Vice-président	Les membres ayant voix délibérative	
Marine de CARNE-TRECESSON	Jean-Christophe ROMANET	Jean-Luc DELCROIX	Michelle MAUDUIT-PALLANCA